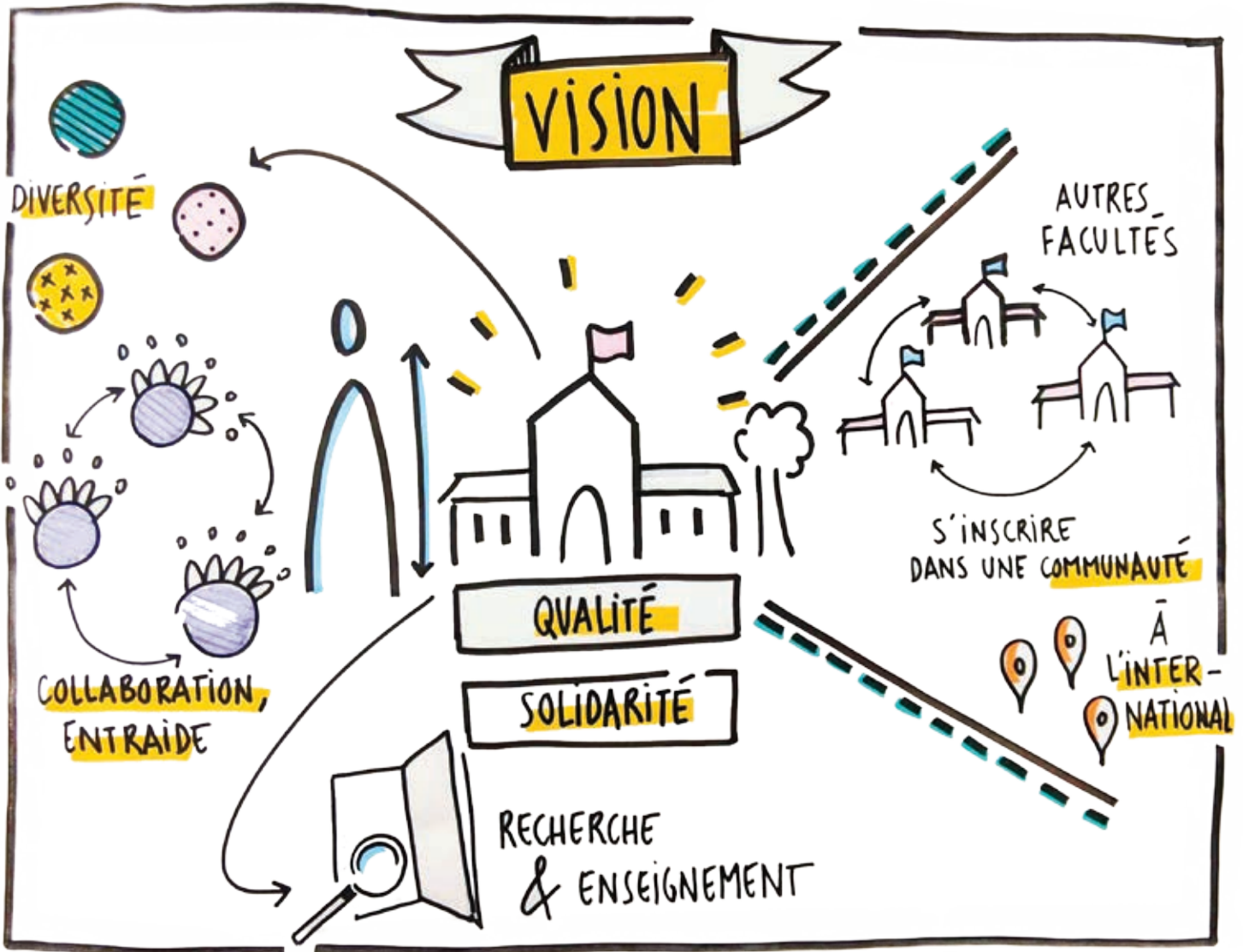


PAROLES de droit

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2020-2024



NUMÉRO DE CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS : 40068863

UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE POUR
FAÇONNER L'AVENIR DE LA FACULTÉ

VOL 13
N° 1
PRINTEMPS 2021

SOMMAIRE

3
**MOT
DU
DOYEN**

22-23
MATIÈRE GRISE
Fiducie de données : l'avenir du droit privé québécois

4
BILLET
« Je me souviens... »
par Nicolas Croteau

24
25
PORTRAIT
Chantale Gagnon
par Hugo Fournier-Gendron

27
30

5-9
DOSSIER
Une démarche concertée pour façonner l'avenir de la Faculté

26
FOCUS ÉTUDIANT
Le Lab.IJ :
une expérience enrichissante

**PLACE
AUX
DIPLOMÉS**

10-21
**ÉCHOS
DE LA FACULTÉ**

31
CLINS D'ŒIL

CRÉDITS

Corédacteurs en chef

- Marie-Luce Cheney
- David Jobin

Comité de rédaction

- Marie-Luce Cheney
- David Jobin
- Louis Marquis

Collaborateurs

- Rachel Bouchard-Turcotte
- Simon Brissette
- Geneviève Cartier
- Jessie Courteau
- Alain Coulombe

- Nicolas Croteau

- Lise Dauphinais

- Chantale Gagnon

- Hugo Fournier-Gendron

- Véronique Fraser

- Annick Lachapelle

- Louis Marquis

- Alexandre McCormack

- Deborah Montambault-Trudelle

- Alexe Morneau

- Nicolas Ouimet

- Alexandra Popovici

- Guillaume Rousseau

- Camille Turgeon

Illustration de la page couverture

- Clémence Ollier de Percolab Coop

Photos

- Michel Caron

- Frédéric Côté

- François Lafrance

- Et divers collaborateurs

Conception graphique

- Graphic-Art

Paroles de droit

Faculté de droit

Université de Sherbrooke

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

819 821-8000, poste 67611

communication.droit@USherbrooke.ca

Tirage : 10 500 exemplaires

ABONNEMENT

Pour un abonnement gratuit
ou un changement d'adresse :
chang.adresse@USherbrooke.ca
(spécifier *Paroles de droit*)

Pour donner de vos nouvelles :
communication.droit@USherbrooke.ca



UNE FACULTÉ FORTE ET ENGAGÉE, CONTRE VENTS ET MARÉES

MOT DU DOYEN

Bonjour à toutes et à tous,

Nous voici rendus au printemps 2021, après avoir vécu des mois mouvementés sous le joug de la COVID-19. À plusieurs moments et sur plusieurs fronts, la houle était puissante, imprévisible, voire déchaînée. Et, pourtant, la Faculté de droit a su traverser ces vents et marées historiques de façon remarquable. Pourquoi?

La première raison tient à la mémoire facultaire. Pour l'expliquer, je suis tenté de faire un parallèle avec une lecture que j'ai faite au début de la pandémie. Je m'étais alors aventuré à lire le livre de Mark Wiking sur *L'art de se créer de beaux souvenirs*¹. La trame de l'auteur est ainsi : c'est essentiel de se construire des souvenirs inoubliables pour avoir du bonheur dans la vie; parallèlement, ce qui se transforme naturellement d'inoubliables à de *beaux souvenirs* nous aide à traverser les épreuves, puis à rebondir vers de nouveaux horizons.

Les propos de Wiking s'adressent aux êtres que nous sommes. Mais je vous soumets qu'ils valent tout autant à une institution telle la Faculté de droit. En effet, notre *alma mater* ne pourrait pas exister sans une présence humaine qui y travaille, qui y étudie et qui s'y épanouit. En fait, c'est un milieu de vie qui, jour après jour, se crée une belle mémoire, au gré d'innombrables réalisations et réussites. Or, dans le contexte pandémique que nous avons connu jusqu'à maintenant, je suis convaincu que ce creuset d'expériences passées, conjuguées au présent, nous a permis d'affronter avec courage et lucidité les imprévus de force majeure qui ont été les nôtres.

Une seconde raison explicative du brio facultaire, dans ces eaux troubles et tumultueuses, tient à ceci : le 13 mars 2020 est née une concertation hors du commun. Déjà, en temps normal, dynamisme, agilité et créativité

impregnent notre quotidien. Le travail en équipe, l'expression libre des idées et la réalisation aisée des projets, la sortie enthousiaste des sentiers battus... Tout cela est notre ADN. Mais voilà que, en un tournemain et sans hésitation, lors de ce vendredi treize mars, la communauté facultaire au grand complet s'est levée d'un bloc pour constituer un paquet d'intensités qui laisseront leur empreinte dans le temps. Parmi elles figure l'entraide entre collègues. Peu importe qui et son statut, semaine après semaine, toutes et tous ont réalisé ce qui est digne d'un exploit. Je vous le dis, pour l'avoir vécu et observé : il y a eu une unification spontanée des forces, en vue d'affronter un virus dont on ne connaissait pas la trajectoire.

Cette énergie et cette profondeur nous ont permis, notamment, d'offrir des formations en présentiel et un environnement de travail sans égal au Québec. Nous sommes demeurés au-dessus de la mêlée COVID-19. Aujourd'hui, je reflète vers vous l'immense fierté que je ressens et l'admiration que je voue à celles et ceux qui se sont dépassés pour la Faculté de droit et qui continuent à la faire.

Tout cela continuera à mettre la Faculté de droit sous le signe de la brillance. C'est d'autant plus motivant que, comme nous pouvons le constater, des lueurs apparaissent au bout du tunnel, bien que l'atteinte de ce fameux bout puisse ressembler à un marathon. Mais à relais ou autrement, nous l'atteindrons et en sortirons plus unis que jamais, j'en suis sûr!

À très bientôt!

Le doyen,

Louis Marquis, professeur (LL.B. 1986)

¹ M. Wiking, *L'art de se créer de beaux souvenirs*, (First, 2013).

« JE ME SOUVIENS... »



Nicolas Croteau (LL.B./MBA 2009) est président et chef de la direction de Béton Concept AM, une importante entreprise de réfection de béton située à Montréal, mais réalisant aussi des projets à Ottawa et Québec. Sous sa direction, l'entreprise a connu une croissance exponentielle des ventes, voyant son nombre d'employés passer d'une vingtaine à plus de cent en quatre années seulement. Ses mots préférés : énergie, proactivité, rigueur et discipline.

Je me souviens très bien de mon arrivée sur le Campus de l'Université de Sherbrooke pour la rentrée 2005. Nous étions tous rassemblés dans le grand auditorium à l'occasion de la rentrée facultaire. J'ai été inspiré par les discours tout en étant un peu sceptique. J'ai eu tort! Le message était simple, clair et véridique. Vous allez vivre une expérience incroyable, vous allez tisser des liens permanents, plusieurs opportunités se présenteront et ce sera à vous de les saisir.

Comme la vaste majorité de mes collègues de classe, j'ai quitté ma région natale pour m'établir à Sherbrooke. Je me souviens d'avoir arpenté les rues à proximité du Campus pour y dénicher la perle rare. Arrêt rue Galt Ouest, le premier de 5 appartements; un brin nomade!

Je me souviens de la vie sur le Campus. Les opportunités offertes de s'impliquer, de rencontrer des gens, ou encore de vivre des expériences enrichissantes. En particulier, j'ai souvenir de mon stage auprès d'un juge de la Cour supérieure dans le cadre d'une des activités cliniques offertes. Je garde aussi un excellent souvenir de mon rôle d'auxiliaire d'enseignement pour les cours de recherche juridique I et II.

Je me souviens également de l'aventure qui aura, avec du recul, le plus grand impact sur mon cheminement de carrière : le programme Droit-MBA. Une formation exigeante, intense et variée. L'intensité du programme nous prépare aux attentes élevées du marché du travail alors que la diversité de la matière développe nos réflexes dans les différentes sphères du droit et de l'administration.

Comme entrepreneur, je peux affirmer que ce programme permet d'avancer vite et mieux dans le monde des affaires.

Sur une note plus légère, je ne peux passer sous silence les nombreuses opportunités de festoyer. Il y avait toujours quelqu'un, et souvent le même, dans mon cercle d'amis pour nous rassembler autour d'une bonne bière. Nous nous sommes d'ailleurs fait prendre à plus d'une reprise à « refaire le monde » jusqu'au lever du soleil. La ville de Sherbrooke est vivante, quelle que soit l'heure, ou la journée pour un étudiant!

Aujourd'hui encore, plus de 10 ans après mon départ de la Faculté, je conserve des liens étroits avec certains collègues de classe, même si la fréquence est moindre, le plaisir y est toujours autant, surtout lorsque la discussion glisse sur les anecdotes des années à la Faculté (lire ici : les mêmes vieilles histoires à chaque fois, lesquelles sont toujours aussi drôles).

Je me souviens enfin qu'on nous avait dit qu'il était possible de trouver l'amour à la Faculté... ce fût mon cas. Je suis épanoui dans ma vie familiale que je partage depuis plus de 10 ans avec **Joëlle Ethier** (LL.B. 2009, DDN 2010), rencontrée à la Faculté de droit. Nous avons ensemble deux petites filles, Agathe 3 ans et Adèle 1 an.

Nicolas Croteau
(LL.B./MBA 2009)

PLANIFICATION
STRATÉGIQUE
2020-2024

UNE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR FAÇONNER L'AVENIR DE LA FACULTÉ



Depuis sa création, en 1954, la Faculté de droit ne s'était jamais livrée à un exercice formel de planification stratégique. Bien que des objectifs clairs l'aient toujours guidée, ceux-ci ne s'intégraient pas dans le cadre d'une démarche officielle.

Lorsqu'il a déposé sa candidature au poste de doyen de la Faculté de droit, en octobre 2019, le professeur **Louis Marquis** (LL.B. 1986) avait déjà manifesté son intention de concevoir, pour la Faculté de droit, une vision sur laquelle s'appuierait désormais la Faculté et qui, de surcroît, s'harmoniserait avec celle de l'Université de Sherbrooke : *Grande université de recherche reconnue pour l'originalité de ses programmes, l'UdeS s'engage avec ses communautés pour former des citoyennes et citoyens responsables qui changent le monde.* « J'estime que si nous voulons nous arrimer pleinement à notre Université, tout en faisant valoir notre couleur facultaire avec éclat ici et partout, il importe d'élaborer en équipe notre vision et de l'exprimer éloquemment », avait illustré le professeur Marquis.

Suivant son entrée en fonction, en janvier 2020, le nouveau doyen Marquis a lancé le projet en nommant une vice-doyenne déléguée au développement stratégique. La professeure **Véronique Fraser** (LL.B. 2007, J.D. 2007, LL.M. 2009) héritait ainsi du mandat d'élaborer et de coordonner le processus entourant la réalisation de la planification stratégique. « À titre de doyen de la Faculté de droit, mon vœu le plus cher, ma plus grande ambition, mon objectif le plus affirmé, est d'amener la Faculté de droit à se réinventer. Je la sais capable de le faire. Toutes les conditions sont réunies : des talents à profusion, de l'énergie sans limites, une volonté de redéfinir les confins connus du droit, des défis contemporains et post-contemporains d'une immense envergure qui nous motivent, et j'en passe. »



DOSSIER

1 Le doyen Louis Marquis.

2 La vice-doyenne déléguée au développement stratégique, Véronique Fraser.

UNE VASTE CONSULTATION

Le doyen souhaitait que la démarche soit faite sur la base d'une vaste consultation auprès des parties prenantes de la Faculté de droit : le corps professoral, les personnels, la communauté étudiante, des partenaires, des collaboratrices et des collaborateurs, ainsi que des intervenantes et des intervenants provenant autant de l'Université de Sherbrooke que de l'externe. « J'estime qu'il nous faut sonder largement à la fois l'interne et l'externe pour un double motif : d'une part, toutes et tous ont quelque chose de pertinent à dire; d'autre part, le regard qu'ont les autres sur la Faculté de droit est une source potentielle d'idées, bien entendu, mais aussi d'une critique qu'on ne peut méconnaître. »

La validation de la vision et de la planification stratégique auprès des instances de la Faculté était primordiale avant de procéder au redéploiement de la Faculté de droit. À terme, il fallait disposer d'un instrument accessible constitué d'une vision, d'axes, d'objectifs et de projets. « Il est important d'associer la démarche à une effervescence dans – et autour – de la Faculté de droit », précise le professeur Marquis. « C'est pourquoi le délai de réalisation doit être réaliste, certes, sans créer d'effet de longueur. »

UN EXERCICE COLLÉGIAL

L'organisation et la réalisation de l'exercice de planification stratégique de la Faculté de droit ont été guidées par trois valeurs. Il fallait dans un premier temps que le résultat soit le fruit d'une concertation au sein des membres du corps professoral, des membres du personnel, des chargées et chargés de cours, des membres de la communauté étudiante et des collaboratrices et collaborateurs externes. Le processus devait aussi respecter les principes de bonne gouvernance (transparence, inclusion, représentativité des voix, réelle possibilité d'influence, imputabilité et efficacité). Finalement, une approche de cocréation permettant la stimulation et la génération d'idées, ainsi que l'activation de l'intelligence collective, devait guider l'exercice de la planification stratégique.

Évidemment, il a fallu composer avec un imprévu majeur : une pandémie qui, dès mars 2020, a tout bouleversé. Mais les troupes ont tenu bon : contre vents et marées, la planification stratégique a été magnifiquement réalisée et complétée.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Malgré les circonstances plus qu'exceptionnelles de la COVID-19, la démarche a donc eu lieu. À la base, le comité de direction avait proposé la formation de deux comités pour coordonner les grandes étapes de la planification stratégique : un *comité de travail* et un *comité de pilotage*.

Le *comité de travail* s'est vu confier le mandat de collaborer avec l'équipe de direction dans la réalisation des différentes phases du projet. Compte tenu de la représentativité facultaire du conseil de faculté et du fait qu'il entre dans sa mission d'être impliqué activement dans le développement stratégique de la Faculté de droit, tous ses membres ont été intégrés au comité de travail. En outre, tous les professeurs et professeurs intéressés ont aussi été invités à s'y joindre. Afin d'enrichir le caractère représentatif du comité de travail, la direction

a également sollicité la participation de deux représentantes ou représentants du personnel professionnel et du personnel de soutien respectivement.

S'est ajouté un comité à composition plus restreinte, le *comité de pilotage*, constitué d'un échantillon représentatif du comité de travail, pour piloter la coordination de la démarche de la planification stratégique, travailler directement avec les agences et faciliter la tenue des réunions.

DES RESSOURCES EXTERNES

Suivant un appel de propositions mené auprès de plusieurs fournisseurs externes, et à la lumière des différentes consultations faites auprès des professeures et des professeurs en janvier et février 2020, la Faculté a fait appel à deux agences pour l'accompagner dans son processus de planification stratégique. L'agence TACT allait administrer un sondage pour faire un état des lieux sur les perceptions et la vision de la communauté facultaire de la Faculté de droit, tandis que Percolab allait coordonner le processus de cocréation qui permettrait de définir la future vision de la Faculté de droit.



1 Atelier extérieur tenu le 9 septembre 2020.

UN PREMIER COUP DE SONDE

La première activité de consultation a pris la forme d'un vaste sondage auprès de l'ensemble des membres de la communauté universitaire : corps professoral, personnel professionnel, personnel de soutien, communauté étudiante, chargées et chargés de cours, diplômées et diplômés de la Faculté de droit et collaboratrices et collaborateurs externes.

Cette méthode permettait de rejoindre efficacement un grand nombre de personnes et à tous les intéressés d'y participer et de faire valoir leurs points de vue et opinions. Le sondage s'est échelonné du 16 mars au 17 juillet 2020.

UN ATELIER EN PLEIN AIR

La deuxième étape de consultation s'inscrivant dans la planification stratégique a consisté en une activité participative, le 9 septembre 2020, à laquelle fut de nouveau convié l'ensemble des membres de la communauté facultaire. L'objectif était de questionner la communauté élargie sur les thèmes de la mission, des valeurs et des forces de la Faculté de droit.

L'équipe de Percolab a accompagné le comité de pilotage dans l'organisation de cette journée de consultation, en s'appuyant sur les résultats du sondage, pour élaborer les ateliers de consultation proposés pendant la journée. Malgré les contraintes sanitaires attribuables à la pandémie de COVID-19, l'activité a pu se tenir en présentiel, mais à l'extérieur des murs de la Faculté. La température clémente a d'ailleurs beaucoup stimulé la participation générale!

Les ateliers prévus voulaient favoriser l'autonomie et la participation de chacun, dans le plus strict respect des mesures de distanciation physique. Une fois accueillis, les participantes et participants déambulaient librement entre quatre stations, selon leurs intérêts et le temps dont elles ou ils disposaient. Chaque station était dotée d'une thématique définie et d'outils participatifs imaginés et créés sur mesure : une station « Fierté et Valeurs », une station « Souhait », une station « Constellation des forces » et une station « Mission ».

DES ATELIERS DE COCRÉATION

L'activité du 9 septembre avait pour objectif de cerner les perceptions des participantes et participants quant à la mission, aux valeurs et aux forces de la Faculté de droit, dans le but de formuler une proposition en vue de l'évènement de cocréation du 29 septembre 2020. Compte tenu des directives sanitaires, l'évènement s'est tenu en mode virtuel.

L'objectif de cette troisième étape de consultation était de réfléchir collectivement et, par un processus cocréatif, d'ancrer la mission et les valeurs de la Faculté de droit, d'amplifier son caractère distinctif et de statuer sur ses orientations stratégiques. Cet exercice a donné lieu à de bonnes discussions concernant les forces de la Faculté, les projections et les souhaits pour son futur, la vision qui la représente et les grandes orientations attendues pour les prochaines années.

LES AXES DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

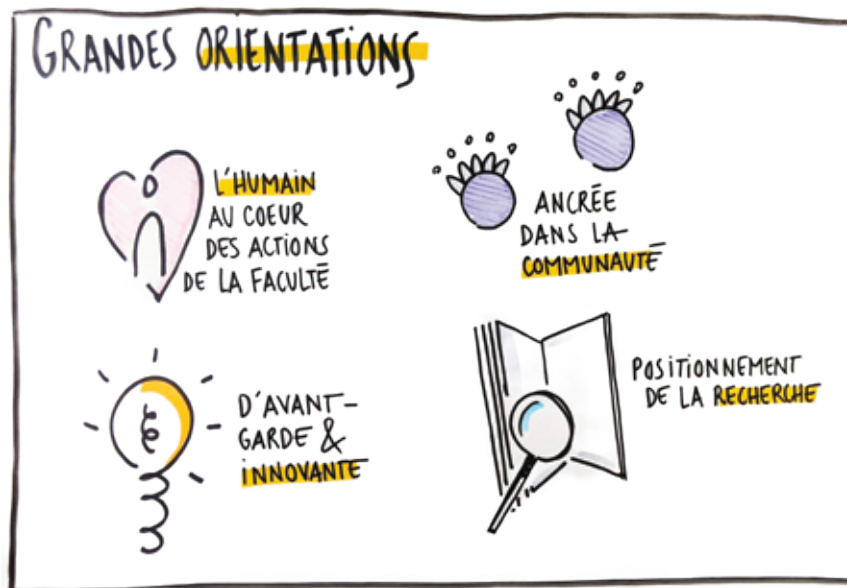
À la lumière des résultats de la journée du 29 septembre 2020, trois autres évènements de cocréation ont été organisés afin de déployer les grandes orientations et les actions

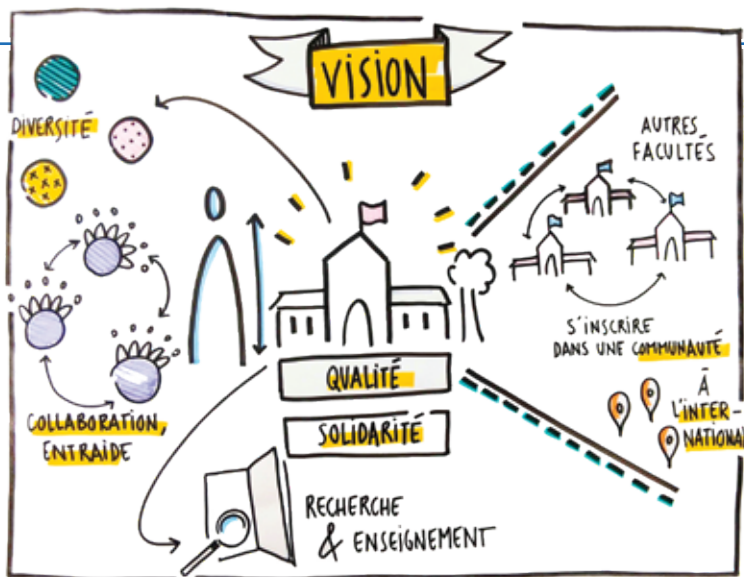
spécifiques qui constitueraient chacun des quatre axes de la planification stratégique :

- Les formations d'avant-garde;
- La valorisation de la recherche;
- L'humain au cœur de la gouvernance;
- Le rayonnement et l'ancrage dans la communauté.

L'objectif de ces évènements était d'identifier trois ou quatre grandes actions prioritaires pour le déploiement de l'axe visé, ainsi que trois ou quatre actions spécifiques pour la mise en œuvre de chacune des grandes actions identifiées sous chacun des axes. Tous les membres du personnel de la Faculté de droit ont été invités, par courriel, à participer à ces évènements.

La dernière phase de consultation s'est déroulée par écrit. Un document commun portant sur les énoncés de mission, de valeurs, de vision et des axes de la planification stratégique, ainsi qu'un projet de plan d'action, ont été déposés sur Teams pour que les membres du comité de travail de la planification stratégique et l'ensemble des participantes et des participants puissent écrire leurs commentaires ou leurs propositions et échanger directement avec leurs collègues.





LE FRUIT ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Lors d'une rencontre virtuelle réunissant l'ensemble du personnel de la Faculté de droit, tenue le 16 décembre 2020, les membres du comité de direction ont chacun présenté un axe de la planification stratégique en lien avec leur sphère de responsabilité. Il s'agissait du premier jet de ce qui allait constituer le fruit de ce travail colossal, amorcé pratiquement un an auparavant.

Le projet de planification stratégique, avec les amendements adoptés par l'Assemblée des professeurs et des professeurs, a été soumis au Conseil de faculté, le 19 février 2021, et adopté à l'unanimité.

Le plan stratégique ayant été adopté par les instances désignées, il est maintenant temps de passer à la phase de mise en œuvre. Les membres du comité en seront responsables. Les tâches ont ainsi été distribuées en fonction des sphères de responsabilité de chacun de ses membres. Ces derniers consulteront ou solliciteront la participation des personnes pertinentes (professeures et professeurs, chargées et chargés de cours, personnel, étudiantes et étudiants, collaboratrices et collaborateurs externes, etc.) pour le déploiement des actions spécifiques. Des échéances sont prévues pour chacune des actions.

La Table de concertation agira à titre de comité de suivi de la réalisation de la planification stratégique, tel qu'il est prévu à l'article 96 (b) des Statuts de l'Université de Sherbrooke. La vice-doyenne déléguée au développement stratégique accompagnera chaque équipe pour la mise en œuvre des actions.



La direction de la Faculté tient à remercier toutes les personnes qui ont pris part, de près ou de loin, à la planification stratégique. Les efforts déployés, tout comme l'énergie et l'enthousiasme que la démarche a fait naître, témoignent d'une volonté commune, et très forte, d'aller de l'avant tout le monde ensemble.

MISSION DE LA FACULTÉ DE DROIT

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke concourt au développement et à la critique du droit par la recherche et la formation de juristes compétents, acteurs de changements et instruits quant à leurs rôles de citoyens.

VALEURS

L'EXCELLENCE

La Faculté de droit vise l'excellence. Elle stimule le développement des compétences et de l'expertise et elle favorise la richesse de l'expérience de la communauté facultaire. Elle soutient la qualité de l'enseignement et des savoirs transmis. Elle appuie les chercheurs en leur offrant les meilleures conditions pour produire de la recherche de haute qualité.

LA DIVERSITÉ

Reflète de la société dans laquelle elle s'intègre, la Faculté de droit reconnaît la diversité comme une valeur en constante évolution, qui s'exprime par son ouverture envers toutes les personnes, peu importe leurs différences, notamment leur genre, leur orientation sexuelle, leur identité et expression de genre, leur condition sociale, leur handicap, leur âge, leur appartenance aux Premiers Peuples, leur statut migratoire, leur origine ethnique, leur langue, leur religion ainsi que leur appartenance à un groupe racisé. La diversité s'exprime aussi par la variété de ses pratiques en matière d'enseignement et de recherche.

L'INNOVATION

Véritable moteur de son développement, l'innovation confère à la Faculté de droit son unicité. Agile et audacieuse, elle sort des sentiers battus et fait preuve d'inventivité et de créativité.

L'HUMANISME

La Faculté de droit accorde une importance au bien-être et à la santé psychologique de toutes les personnes qui la composent, en favorisant le respect, la collaboration et l'entraide. Faculté de taille humaine, elle est accueillante et accessible. Elle offre un milieu de vie et de travail ouvert, équilibré et stimulant.

VISION

Une Faculté qui, par son leadership collaboratif et son agilité, repense les pratiques et approches existantes afin d'édifier un monde plus juste.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

AXE
1

LES FORMATIONS D'AVANT-GARDE

Stimuler l'interdisciplinarité, les méthodes d'enseignement expérientielles et le décroisement du droit dans l'enseignement

AXE
2

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

Appuyer et structurer la recherche pour promouvoir une production scientifique de grande qualité

AXE
3

L'HUMAIN AU CŒUR DE LA GOUVERNANCE

Favoriser une gestion participative et communicationnelle, et la valorisation de ses membres, tout en mettant au premier plan l'équité, la diversité et l'inclusion

AXE
4

LE RAYONNEMENT ET L'ANCRAGE DANS LA COMMUNAUTÉ

Accroître le rayonnement de la Faculté de droit et les diverses expertises de la communauté facultaire, et favoriser l'implication de ses membres au sein de la collectivité



ÉCHOS DE LA FACULTÉ



1947-2021

DÉCÈS DU PROFESSEUR HERVÉ CASSAN

La Faculté est en deuil d'un grand homme. Le professeur **Hervé Cassan** est décédé paisiblement, entouré des membres de sa famille, le 8 mars 2021.

« *Nous venons de perdre un grand homme, un grand juriste, un grand pédagogue. Il va nous manquer.* »

– Le professeur
Louis Marquis, doyen

Né à Nîmes, Hervé Cassan a mené une double carrière d'universitaire et de diplomate. En tant qu'universitaire, il a été professeur titulaire de droit international à l'Université Paris-Descartes et directeur de département pendant plus de quinze ans. Il a été professeur invité à l'Académie de droit international (La Haye), à l'Institut des Hautes études internationales (Genève) et à la Louisiana State University (LSU). Depuis 2010, il était professeur titulaire à la Faculté de droit

de l'Université de Sherbrooke, œuvrant notamment au sein de l'équipe des programmes en prévention et règlement des différends (PRD). Il a donné des conférences et des enseignements dans de très nombreux pays, en Afrique, dans le monde arabe et en Asie.

Il est l'auteur d'un ouvrage de référence sur le droit international du développement, publié aux éditions Dalloz, et a aussi récemment cosigné avec Marie-Pierre de Bailliencourt le *Traité pratique de négociation*, publié chez Larcier. Cet ouvrage présente – et rend largement accessible – la méthode des 40 items qu'il a mise en application, peaufinée et enseignée au fil des ans. Dernièrement, *La négociation vécue par les professionnels | Partage d'expériences autour du Traité de pratique en négociation* a également été publié chez Larcier.

En tant que diplomate, il a été Conseiller du secrétaire général des Nations Unies à New York (Boutros Boutros-Ghali et Kofi Annan), Conseiller

spécial du premier Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, directeur du cabinet du Secrétaire général de la Francophonie et ambassadeur auprès des Nations Unies à Genève et à New York. Il était aussi avocat et consultant international.

Ses recherches ont essentiellement porté sur la médiation internationale, la négociation internationale et les procédures multilatérales de règlement des conflits. À ce titre, il a été conseiller spécial de l'Institut de recherches et d'enseignement sur la négociation (IRENE) de l'ESSEC à Paris.

Toute la communauté facultaire gardera un souvenir impérissable d'un homme au parcours exceptionnel qui sera toujours demeuré aussi accessible que généreux. Elle offre ses plus sincères condoléances à la famille.

¹ Le professeur Hervé Cassan lors de la table ronde précédant la cérémonie de remise du doctorat honorifique à Raif Badawi.

1949-2020



Crédit photo : Les Salons Funéraires Guay.

DÉCÈS D'ANGÈLE CARRIÈRE

C'est avec une très grande tristesse que la communauté facultaire a appris le décès de madame **Angèle Carrière**, survenu le 6 novembre 2020.

Madame Carrière, qui a accompagné la Faculté de droit et soutenu son développement pendant 20 ans, avait pris sa retraite au début de l'année 2013.

Arrivée au poste de directrice administrative de la Faculté en 1993, Angèle Carrière a été, tour à tour, le précieux bras droit des doyens Ratti, Bergeron, Marquis, Proulx et Lebel-Grenier.

Tous les témoignages sont unanimes : la compétence et le dévouement hors du commun d'Angèle auront été un atout majeur pour la Faculté.

La communauté facultaire offre ses plus sincères condoléances à la famille.

EXAMENS DU BARREAU 2019-2020



NOS DIPLÔMÉS AU 1^{er} RANG DANS LES DEUX PROGRAMMES DE FORMATION!

C'est un fait largement reconnu, les diplômées et diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke obtiennent toujours un excellent taux de réussite aux examens de l'École du Barreau du Québec. Et cette année, les résultats par faculté publiés par l'École du Barreau sont encore plus éloquentes, puisque nos étudiants se hissent au 1^{er} rang dans les deux programmes de formation.

Pour l'année 2019-2020, les diplômés de l'UdeS ont en effet obtenu un taux de réussite quasi parfait de 98,17 % au programme long (avec cours préparatoire) et un taux de réussite de 90,68 % au programme intensif (sans cours préparatoire).

« Je félicite chaleureusement nos étudiantes et nos étudiants. Ils sont une source de fierté qui rejaillit sur la Faculté de droit. Nous leur offrons une formation rigoureuse, à la fois fondamentale et ancrée dans la réalité. En retour, ils nous présentent des résultats exceptionnels. Nul doute que chacune, chacun, est voué à un brillant avenir! »

– Le doyen **Louis Marquis** (LL.B. 1986)



JEAN-FRANÇOIS ROBERGE NOMMÉ JUGE À LA COUR DU QUÉBEC

Depuis septembre 2020, le professeur **Jean-François Roberge** (LL.B. 1996, PRD 2000 et LL.D. 2006) est désormais juge à la Cour du Québec pour la Chambre civile de Montréal.

« Jean-François était de la première cohorte en PRD, en 1999. Depuis ce temps, il n'a cessé d'être un défricheur et un bâtisseur. Extrêmement agréable à côtoyer, il constitue un nouvel actif de premier calibre au sein de la magistrature. Nul doute qu'il brillera d'intelligence et d'audace dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. »

– Le doyen **Louis Marquis** (LL.B. 1986)

Jean-François Roberge était professeur à la Faculté depuis 2005. Il y a dirigé les programmes en prévention et règlement des différends de 2008 à 2020. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1998 et médiateur agréé à l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) depuis 2014.

Il a fait partie de la délégation canadienne du Comité consultatif sur les différends commerciaux privés de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), a été membre de la Société Française de Psychologie Juridique (SFPJ), a agi à titre de professeur invité au sein de plusieurs universités françaises (Lyon, Paris, Toulouse) et a publié plusieurs ouvrages et articles portant, entre autres, sur le défi que représente l'accès à la justice, notamment en ce qui a trait à l'apport des modes de prévention et règlement des différends.

Il y a fort à parier que cette impressionnante feuille de route teintera les fonctions du juge Roberge.



KATHERYNE DESFOSSÉS NOMMÉE À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

En octobre 2020, c'était au tour de notre chargée de cours **Katheryne Desfossés** (LL.B. 2002) d'accéder à la magistrature. Elle a en effet été nommée juge puînée à la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal.

Depuis 13 ans, Katheryne Desfossés enseignait le cours de droit des obligations II, une activité pédagogique obligatoire très exigeante, et elle relevait ce défi avec brio et constance. Elle savait insuffler un très grand dynamisme à son enseignement en émaillant ses exposés d'exemples concrets tirés de sa pratique et de mises en situation réalistes faisant le pont entre la théorie et l'exercice du droit.

Avocate en pratique privée, elle traitait des dossiers de plus en plus prestigieux, étant appelée à plaider devant les tribunaux de première instance, la Cour d'appel et la Cour suprême. Au sein de son cabinet, elle exerçait un rôle de mentor auprès de jeunes praticiens qui, à son contact, apprenaient non seulement à approfondir leurs connaissances en droit civil, mais aussi l'art de la représentation et les grands principes du savoir-être professionnel.

Au sein de la communauté juridique québécoise, elle a rapidement acquis une réputation d'avocate aguerrie et respectée tant par les juges que par les membres de la profession qu'elle côtoyait au quotidien.

Félicitations pour cette nomination!



MÉLANIE BOURASSA FORCIER NOMMÉE

COMMISSAIRE ADJOINTE À L'ÉTHIQUE ET À LA RÈGLEMENTATION

En septembre 2020, la professeure **Mélanie Bourassa Forcier** a été nommée commissaire adjointe à l'éthique et à la réglementation pour la Commissaire à la santé et au bien-être du Québec.

Elle se consacre aux travaux portant sur les enjeux et obstacles éthiques, réglementaires et institutionnels liés à l'implantation de changements dans le système de santé, dont ceux recommandés par la Commissaire. Elle sera également fortement impliquée dans le mandat sur les soins et l'hébergement pour personnes âgées.

La Commissaire à la santé et au bien-être est responsable d'apprécier les résultats obtenus par le système de santé et de services sociaux et de fournir à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des actions entreprises par le gouvernement eu égard aux grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Rappelons qu'en mai dernier, la professeure Bourassa Forcier avait également été nommée membre de la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST), dont la mission est d'instaurer une réflexion ouverte, pluraliste et permanente sur les enjeux éthiques associés à l'activité scientifique et technologique.

La CEST se penche en priorité sur des problèmes nouveaux, non réglés par d'autres dispositifs; elle suit de près l'évolution des questions éthiques soulevées par les avancées de la science et de la technologie et met en discussion des problématiques pour lesquelles il n'existe pas encore de réponse dans la pratique éthique ou dans le droit. Incidemment, elle peut se prononcer sur des questions relatives aux politiques et aux pratiques existantes.



SÈDJRO AXEL-LUC

HOUNTOHOTÉGBÈ NOMMÉ DIRECTEUR DES PROGRAMMES EN PRD

Depuis juin 2020, la direction des programmes en prévention et règlement des différends (PRD) a été confiée au professeur **Sédjro Axel-Luc Hountohotegbè** (LL.D. 2017). Il succède ainsi au professeur **Jean-François Roberge** (LL.B. 1996, PRD 2000 et LL.D. 2006), qui en a assuré la direction entre 2008 à 2020.

Membre du corps professoral depuis 2017, le professeur Hountohotegbè a suivi un double cursus universitaire, en France et au Canada. En plus de son doctorat en droit de l'Université de Sherbrooke, il est titulaire de trois maîtrises, une première en droit privé (D.E.A. en droit privé fondamental, Université Jean Moulin Lyon III, France), une deuxième en sciences politiques (Master 2 Sécurité et défense, Université Jean Moulin Lyon III, France) et une troisième en droit des affaires et carrières judiciaires (Faculté des sciences juridiques, Université d'Abomey, Bénin).

Le professeur Hountohotegbè enseigne les cours de Droit et modes de PRD et de Méthodologie de la recherche en PRD dans le cadre de la maîtrise en PRD. Ses recherches portent entre autres sur l'effectivité du droit, les modèles de régulation sociale, l'apport des modes amiables de PRD à l'amélioration de l'accès à la justice et les normes de gouvernance de l'intelligence artificielle fondée sur les besoins et les attentes des citoyens.



Le 31 décembre 2020, la professeure **Suzanne Comtois** (LL.L. 1976) a entamé une nouvelle vie, celle d'une retraite bien méritée après une carrière de plus de 37 ans empreinte de dévouement, de dynamisme et de rigueur.

DÉPART À LA RETRAITE

ÉPILOGUE D'UNE BRILLANTE CARRIÈRE POUR SUZANNE COMTOIS

Professeure à la Faculté depuis 1983, Suzanne Comtois demeurera très certainement une personne phare pour beaucoup d'étudiantes et d'étudiants. Spécialiste du droit administratif et du droit du travail, elle a également enseigné le droit de l'environnement et le droit de la santé.

Très engagée au sein de la Faculté, elle a occupé les fonctions de vice-doyenne de 1986 à 1990, en 2004-2005 et en 2008-2009.

Au cours de sa carrière, elle a été membre associée de l'Académie Internationale de Droit comparé,

membre du comité de programme et des comités d'admission du Centre Universitaire de formation en environnement (CUFE) de l'Université de Sherbrooke, coordonnatrice de recherche à la Commission de réforme du droit du Canada, professeure invitée à l'Université Groningen, aux Pays-Bas, et jusqu'à tout récemment, chercheuse régulière au sein du Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CrRDG) de la Faculté.

Au nom de la Faculté, merci de tout cœur et bonne retraite!

EN ATTENDANT LE 26 SEPTEMBRE 2021



EN
LIGNE

L'UDES ET LA FACULTÉ FÉLICITENT LES DIPLÔMÉES ET DIPLÔMÉS!

Malgré le report de la collation des grades 2020 en 2021, l'Université de Sherbrooke et la Faculté ont tenu à féliciter et souligner la réussite de la cohorte 2020 lors d'un clin d'œil à la diplomation qui s'est tenu sur un groupe Facebook privé créé pour l'occasion. Une vidéo du recteur suivie de celles de l'École de gestion et des facultés de Droit, d'Éducation, de Génie, des Lettres et sciences humaines, de Médecine et sciences de la santé, des Sciences, incluant le Centre de formation en environnement et développement durable, et des Sciences de l'activité physique ont été le point de départ de ce rendez-vous du 19 septembre.

Par ces vidéos, la communauté universitaire a exprimé toute sa fierté envers les diplômées et diplômés de l'automne 2019, de l'hiver 2020 et de l'été 2020. La réponse a été immédiate : les personnes diplômées ont publié des photos, des vidéos, des messages remplis de satisfaction pour célébrer leur diplomation. Elles en ont profité pour souligner leurs efforts, remercier les membres de leur famille pour leur soutien et se féliciter entre elles. La fierté était palpable!

Pour visionner la vidéo de la Faculté :





MARC DUMAS NOMMÉ DIRECTEUR

Le 8 juin dernier, la direction de l'Université de Sherbrooke a nommé le professeur **Marc Dumas** à titre de directeur du Centre d'études du religieux contemporain (CERC) pour un mandat de 4 ans débutant le 15 juin 2020. Il succède au professeur **David Koussens**, qui en assurait la direction depuis sa création en juillet 2015.

Professeur-chercheur à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke, le Pr Dumas est une figure bien connue au CERC. Ses recherches portent notamment sur la santé et la recherche de sens, les écrits de Paul Tillich, ainsi que sur le statut actuel de la théologie. En plus d'enseigner aux cycles supérieurs en études du religieux contemporain, il supervise également plusieurs étudiantes et étudiants à la maîtrise et au doctorat du CERC.

« Le Centre est un lieu extraordinaire de pratiques dialogales interdisciplinaires analysant différents phénomènes religieux et spirituels contemporains. Il permet de croiser des savoirs et des pratiques, en explorant diverses approches méthodologiques et en développant des expertises pratiques sur le religieux en émergence », soutient le professeur Marc Dumas.

CLASSEMENT MACLEAN'S 2021

L'UDE'S TOUJOURS PREMIÈRE AU CANADA POUR LA SATISFACTION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS



Pour une cinquième année consécutive, l'Université de Sherbrooke demeure la plus appréciée de sa communauté étudiante parmi les 15 grandes universités au pays dotées d'une faculté de médecine. Selon le sondage mené par *Maclean's* auprès de plus de 14 000 étudiantes et étudiants universitaires canadiens, l'UdeS reçoit la plus haute note dans 6 des 10 aspects de la vie universitaire évalués, allant de l'apprentissage expérientiel aux différents groupes de personnel œuvrant à la réussite étudiante.

Pour l'UdeS, le résultat est d'autant plus significatif cette année, alors que le coup de sonde prend en compte la situation inédite de la COVID-19 et la décision de tenir un maximum d'activités sur ses campus. « Ce niveau exceptionnel d'appréciation de la part de nos étudiantes et étudiants nous confirme que notre mobilisation autour d'une approche audacieuse visant à offrir la meilleure expérience universitaire en présentiel à notre communauté étudiante, dans le contexte actuel, porte ses fruits », souligne le professeur Pierre Cossette, recteur de l'UdeS.

À l'heure où les impacts psychosociaux de la pandémie affectent grandement la population québécoise, les services mis en place à l'UdeS sur le plan

de la santé psychologique sont aussi particulièrement appréciés des étudiantes et étudiants, qui classent au premier rang canadien du sondage le personnel qui y est dédié.

L'UdeS se distingue également sur le plan de l'intégration des apprentissages et du développement des savoir-faire. Travaux pratiques, laboratoires, apprentissage par problème ou par projet, étude de cas réels constituent autant d'occasions pratiques de contextualiser les savoirs. L'appréciation du personnel enseignant, qui met en œuvre cette diversité de formules innovantes, passe même cette année de la deuxième à la première position au sondage.



LE FRANÇAIS, AU CŒUR DES CLINIQUES JURIDIQUES

La réglementation entourant l'utilisation du français au Québec fait souvent l'objet de débats et revient périodiquement sur la sellette. C'est le cas plus que jamais ces temps-ci, alors que le gouvernement s'apprête à débloquer de nouvelles sommes pour renforcer son encadrement et sa protection. En s'appuyant sur ses cliniques juridiques et ses travaux de recherche, la Faculté de droit de l'UdeS a su démontrer un engagement parfaitement compatible à la mission de l'OQLF.

La Faculté obtient ainsi une subvention de près de 200 000 \$ dans le cadre du programme *Le français, au cœur de nos ambitions* de l'OQLF. Ce programme d'aide financière vise la promotion, le rayonnement et l'utilisation du français dans les milieux de travail et l'espace public. Un objectif s'harmonisant parfaitement avec la mission de la Clé de vos droits et des autres cliniques juridiques de la Faculté.

« Bien qu'il existe des droits linguistiques au Québec, notamment prévus dans la Charte de la langue française, peu de gens les comprennent réellement, explique le professeur **Guillaume Rousseau** (LL.B. 2003, LL.D. 2012), vice-doyen aux études et à l'innovation. Peu de travailleurs, de gestionnaires, de consommateurs et d'étudiants comprennent leur contexte, leur portée et les moyens de les mettre en œuvre. »

La langue anglaise gagnant parallèlement du terrain depuis de nombreuses années, il est normal que les employeurs, professionnels, employés se questionnent sur leurs droits, devoirs et responsabilités quant à la langue utilisée dans le cadre de leurs fonctions ou activités.

Me **Déborah Montambault-Trudelle** (LL.B./DESS Sc. Vie et droit 2008), coordonnatrice des cliniques juridiques de la Faculté et copilote du projet avec le Pr Rousseau, précise que la subvention permettra la mise en œuvre d'un

projet visant la formation, l'information et l'accompagnement à l'intention des clientèles qui travaillent principalement dans le secteur de la gestion de sociétés et d'organisations et du secteur des services professionnels. « Les ressources juridiques accessibles en droit linguistique sont limitées. Il est donc important de mettre en place une ressource qui permettra de marier le droit linguistique et l'accès à la justice. »

AU CROISEMENT DE L'ACCÈS À LA JUSTICE ET DU DROIT LINGUISTIQUE : FORMATION, INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Dans un premier temps, une recherche approfondie dans la littérature en droit linguistique mettra en lumière le droit positif québécois, mais aussi les politiques et bonnes pratiques d'ici et d'ailleurs en matière d'utilisation de la langue française. La démarche s'appuiera notamment sur les publications de l'OQLF, sur *Le droit linguistique au Québec*, un ouvrage de référence dont le professeur Rousseau est coauteur, ainsi que sur la collaboration du Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance.

Dans un deuxième temps, des outils d'information juridique en langage clair permettront à la clientèle cible du projet et des cliniques

juridiques de bien comprendre le contexte, la portée et les moyens de mise en œuvre en matière de droits linguistiques au Québec. Que ce soit par le biais de conférences, de capsules vidéos ou de guides d'information juridique, ces outils traiteront notamment des bonnes pratiques, de l'importance et de l'utilisation du français dans les organismes, des noms d'entreprise, de la publicité, des conditions d'embauche, de l'affichage dans le monde du travail ou encore dans le milieu des affaires.

Dans un troisième temps, la clientèle cible bénéficiera d'un accompagnement dans ses recherches d'information juridique en droit linguistique. À même la Clé de vos droits, des étudiantes et des étudiants de 3^e année au baccalauréat en droit seront dédiés au projet. Ce service personnalisé s'inscrira dans le cadre d'une activité d'apprentissage expérientiel à la fin de leur parcours de 1^{er} cycle.

Ce projet novateur permet ainsi non seulement d'informer la population sur un domaine de droit méconnu pour plusieurs, mais aussi d'amener les futurs juristes à découvrir de nouveaux domaines de droit et à développer des compétences transversales qui en feront des professionnels compétents et en meilleure posture sur le marché du travail.



UNE VERSION TOUTE SPÉCIALE POUR UNE PÉRIODE TOUT AUSSI SPÉCIALE!

Puisque le Gala du mérite étudiant ne pouvait se tenir comme à l'habitude, c'est-à-dire au Centre culturel en présence des donatrices, donateurs, membres du personnel et nombreux récipiendaires tirés à quatre épingles, la Faculté a fait preuve d'ingéniosité pour souligner, comme il se doit, l'excellence de ses étudiantes et de ses étudiants.

Le 25 novembre 2020, tout le monde a ainsi été invité à découvrir une nouvelle plateforme en ligne, comportant différentes vidéos, notamment une mise en bouche des animateurs habituels de la soirée, **Éliane-Marie Gaulin** (LL.B. 1984, LL.M. 2013) et **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005), suivie d'un mot de félicitations du doyen, le professeur **Louis Marquis** (LL.B. 1986). L'invitée d'honneur, **Marie-Claude Landry** (LL.B. 1988), donatrice à la Faculté et présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, a également tenu à souligner le mérite des lauréates et des lauréats.

PLUS DE 300 000 \$ EN PRIX ET BOURSES

Pour saluer l'ensemble des récipiendaires, une page Web a été publiée pour chaque bourse, prix et mention remis cette année. En plus du descriptif et du montant de la bourse ou du prix, ces pages contiennent les photos et les remerciements des récipiendaires, ainsi que des mots de félicitations des donatrices et des donateurs.

TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX RÉCIPENDAIRES!

Pour visiter la plateforme :
Usherbrooke.ca/droit/gala

MERCI À NOS DONATEURS

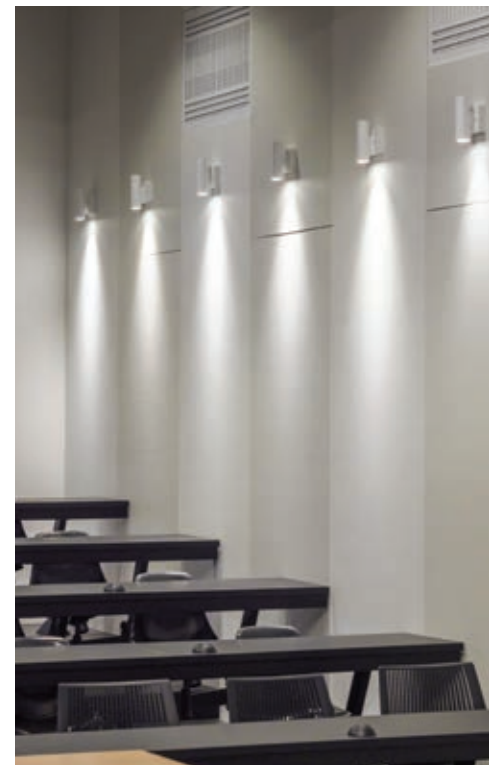
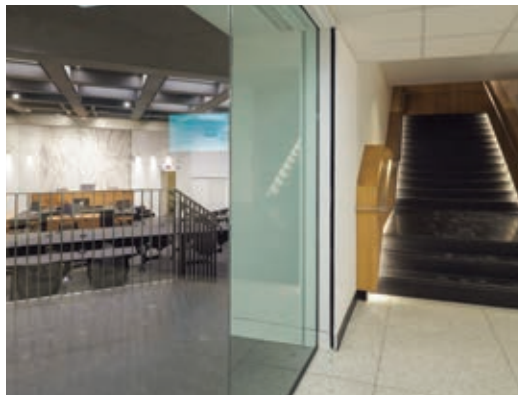
Association de droit Lord Reading	Grondin Savarese
Association générale étudiante de droit (AGED)	Groupe Banque TD
Barreau du Québec	Groupe de recherche sur les Stratégies et les Acteurs de la Gouvernance Environnementale (SAGE)
Bereskin & Parr	Institut d'insolvabilité du Canada
BMO Groupe financier	La Personnelle
Cain Lamarre	Lavery Avocats
Cascades	L'honorable Danielle Côté
Chambre des notaires du Québec	L'honorable Julie Philippe
Davies	L'honorable Manlio Del Negro
Dentons	L'honorable Mark Philippe
Éditions Yvon Blais	L'honorable Myriam Lachance
Fasken	L'honorable Pierre E. Audet
Fondation J.A. DeSève	Magistrature du district judiciaire de Saint-François
Fonds Chénier-Picard	Monette Barakett
Fonds de la Faculté de droit	Monty Sylvestre
Fonds Guy-R. Landry – Monty Sylvestre S.E.N.C.	Norton Rose Fulbright
Fonds institutionnel de l'Université de Sherbrooke	Roy Bélanger avocats
Fonds Richard-Crépeau	Suzanne Philips-Nootens
Fournier Demers Bureau Borduas	Wilson & Lafleur

LE CENTRE JUDICIAIRE JEAN MELANSON FAIT PEAU NEUVE



Tout comme la bibliothèque en 2017, le Centre judiciaire Jean Melanson vient de subir une cure de rajeunissement qui n'était pas superflue, puisque sa conception remontait au milieu des années 1960.

Les travaux effectués ont permis de remettre à niveau non seulement son aspect visuel, mais également les équipements informatiques et audiovisuels. Tout de blanc et de noir vêtu, le nouveau Centre judiciaire sera assurément inauguré comme il se doit dès que les règles sanitaires le permettront. En attendant, voici quelques clichés pour vous donner un avant-goût de ce tout nouvel environnement.





LANCEMENT DES ACTIVITÉS D'UN NOUVEL ESPACE DE RÉFLEXION ET DE CRÉATION

C'est le 28 octobre dernier que le Laboratoire d'innovation juridique, Lab.IJ pour les intimes, a officiellement été dévoilé et lancé dans le cadre d'un événement virtuel. Cette nouvelle structure d'apprentissage ouvrira de nouvelles possibilités. « Les membres de la communauté étudiante en droit constatent les bouleversements du milieu : émergence des technologies et de l'intelligence artificielle, défis immenses de conciliation travail-famille, concurrence de plus en plus variée... On y a vu une occasion de développer leurs compétences transversales de façon pratique », explique **Patrick Mignault**, professeur à la Faculté de droit. Sa collègue renchérit.

« Le Lab.IJ, c'est un espace où les étudiantes et les étudiants de toute l'UdeS pourront participer à l'innovation juridique. »

– **Déborah Montambault-Trudelle** (LL.B./DESS Sc. vie et droit 2008),
coordonnatrice des cliniques juridiques à la Faculté de droit

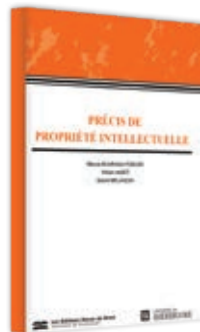
Toute l'UdeS? « L'innovation juridique repose sur la multidisciplinarité. Ça prend des gens en communication et en marketing pour vendre une idée; d'autres en sciences ou en génie pour la développer... Le Lab.IJ sera leur point de rencontre », précise-t-elle.

Les projets du Lab.IJ gravitent autour de trois axes de développement : l'axe social, qui touche au bien-être juridique de notre société, l'axe technologique, qui s'intéresse à l'application des nouvelles technologies à la pratique juridique et enfin, l'axe de gestion, qui met de l'avant les idées visant une meilleure gestion des ressources dans la pratique du droit.

Quand le Lab.IJ accepte un projet, il propose à ses promoteurs étudiants des ressources universitaires hors de la Faculté, une banque de mentors potentiels dans le milieu du droit et un appui financier, grâce au concours des cabinets Therrien Couture Joli-Cœur et BCF.

NOUVELLES PARUTIONS

AUX ÉDITIONS DE LA RDUS



Mélanie Bourassa Forcier*, William Audet et Gabriel Melançon, *Précis de propriété intellectuelle*, Sherbrooke, Éditions de la RDUS, 2020, 282 p.

* Professeure à la Faculté

Ce Précis se veut un recueil de notes pour les étudiants inscrits dans un cours de propriété intellectuelle. La directrice de l'ouvrage, la Pr Mélanie Bourassa Forcier, ainsi que les auteurs, William Audet et Gabriel Melançon, ont souhaité y intégrer l'essentiel plutôt que de s'attarder aux nombreux aspects et particularités de ce domaine du droit si fascinant. Cette construction vise à forcer les étudiants à pousser leurs réflexions, par exemple, en lien avec le sujet de l'intelligence artificielle, un des sujets qu'ils ont volontairement omis du Précis.



Guillaume Rousseau*, *Loi sur la laïcité de l'État commentée et annotée : philosophie, genèse, interprétation et application*, Sherbrooke, Éditions de la RDUS, 2020, 692 p.

* Professeur à la Faculté

Cet ouvrage, qui se veut à la fois savant et accessible, apporte des réponses à une foule de questions au sujet de la *Loi sur la laïcité de l'État* que sont susceptibles de se poser des personnes chargées de son application, des associations de salariés, des juges, des avocats, des notaires, des spécialistes en sciences sociales, des journalistes ou des citoyens engagés.



Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, Volume 48, numéros 1-2, Sherbrooke, Éditions de la RDUS, 2020, 250 p.

Ce volume de la Revue regroupe les articles de Giacomo Marchisio, Tiphaine Dourges, Nicolas Jobidon, Louis Guilbault, Emmanuelle Léonard-Dufour et Marie-Neige Laperrière.

¹ Lors du lancement virtuel du Laboratoire d'innovation juridique (Lab.IJ).



Jean-Pierre Béland et **Charles-Étienne Daniel*** (dir.), *La personne transformée. Nouveaux enjeux éthiques et juridiques*, Collection Enjeux éthiques contemporains, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019, 212 p.

* Professeur à la Faculté

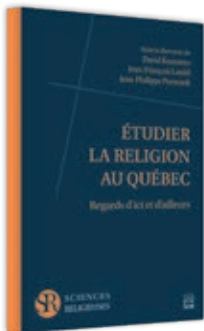
Cet ouvrage collectif propose, par ses contributions, d'approfondir d'une manière inédite les enjeux les plus intéressants pour pénétrer plus avant le sujet du droit et de l'éthique de la transformation de la personne humaine par l'intelligence artificielle (avec le développement d'algorithmes performants comme systèmes d'aide à la décision dans différents secteurs), la robotique (robots d'assistance médicale) et les implants (implants de mémoire, puces, nanorobots).



David Koussens*, Charles Mercier et Valérie Amiraux (dir.), *Nouveaux vocabulaires de la laïcité*, Paris, Classiques Garnier, Collection Rencontres, 2020, 180 p.

* Professeur à la Faculté

Cet ouvrage analyse comment des entrepreneurs de cause (re)définissent la laïcité en fonction de leur projet idéologique ou électoral et observe comment les citoyens se la réapproprient, donnant ainsi naissance à de nouveaux vocabulaires de la laïcité.



David Koussens*, Jean-François Laniel et Jean-Philippe Perreault (dir.), *Étudier la religion au Québec : regards d'ici et d'ailleurs*, Collection Sciences religieuses, Québec, Presses de l'Université Laval, 2020, 690 p.

* Professeur à la Faculté

Dans un contexte de fermeture de facultés de théologie et de remise en cause des enseignements en sciences sociales des religions, des chercheurs font ici le point sur les enjeux théoriques, méthodologiques et épistémologiques de ce champ disciplinaire aujourd'hui au Québec.



Safa Ben Saad*, **David Koussens**** et Benjamin Prud'homme (dir.), *La religion en droit de la famille – Le religieux comme variable de prise de décision dans un droit familial laïcisé*, Montréal, Éditions Thémis, 2020, 236 p.

* Conseillère à la recherche à la Faculté

** Professeur à la Faculté

Cet ouvrage rassemble les contributions de chercheurs, praticiens du droit et experts qui s'interrogent sur la pertinence et la légitimité du religieux comme variable de prise de décision en droit de la famille.



Carmen Lavallée* et Françoise-Romaine Quéllette, *Comprendre la filiation et la parenté à travers le prisme de l'adoption*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2020, 250 p.

* Professeure à la Faculté

Cet ouvrage traite de l'histoire législative et sociale de l'adoption québécoise, en s'intéressant plus particulièrement aux adoptions intrafamiliales et à la manière dont l'adoption légale redéfinit juridiquement les liens familiaux de l'enfant adopté. Plus précisément, il aborde la question des places respectives de la famille d'origine et de la famille adoptive de l'enfant adopté au regard des droits qui s'y rattachent.



Lionel Smith et **Alexandra Popovici*** (dir.), *Equity and Trusts, The International Library of Private Law*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2019, 992 p.

* Professeure à la Faculté

Le livre regroupe dans leur forme originale des articles fondamentaux sur l'équité et le droit des fiducies. Tout en prenant au sérieux la relation intime et historique entre l'équité anglaise et le droit des fiducies, le volume aborde de nouvelles perspectives sur le sujet, réunissant common law et droit civil, analyses dogmatiques et sociojuridiques, approches historiques et fonctionnelles.



Guillaume Rousseau* et François Côté, *Restaurer le français langue officielle – Fondements théoriques, politiques et juridiques pour une primauté du français langue du droit*, Montréal, Institut de recherche sur le Québec, 2020, 128 p.

* Professeur à la Faculté

Cet ouvrage analyse en profondeur les fondements théoriques, politiques et juridiques d'accorder une primauté à la version française des lois lorsqu'il y a divergence avec la version anglaise. Autrement dit, entendre la règle de l'article 8 de la Charte de la langue française aux lois et à la législation déléguée visées par l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867.



Maxime St-Hilaire*, *Les positivismes juridiques au XX^e siècle : normativismes, sociologismes, réalistes*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Diké », 2020, 100 p.

* Professeur à la Faculté

Qu'est-ce que le positivisme? Le positivisme juridique en est-il une déclinaison? Sinon, quels rapports celui-ci entretient-il avec celui-là? Du reste, faut-il « du » ou « des » positivismes juridiques? Quels sont les enjeux politiques de l'adoption de la position positiviste ou d'une position positiviste donnée par le juriste? Ce livre ambitionne de répondre à ces questions par la thèse selon laquelle il n'a pas existé un, mais plusieurs positivismes juridiques, certains concevant le droit comme un fait, d'autres comme une norme; certains adoptant une position explicative ou descriptive, d'autres une position normative.



FIDUCIE DE DONNÉES : L'AVENIR DU DROIT PRIVÉ QUÉBÉCOIS

Par Alexandra Popovici

MATIÈRE GRISE

Alexandra Popovici est professeure de droit privé et directrice des programmes de common law et droit transnational. Ses recherches sur les institutions fondamentales du droit privé en droit civil et en common law l'ont conduite à réfléchir au droit comparé, à l'épistémologie juridique, aux langues du droit, aux théories de la traduction et à la culture juridique québécoise.

Titulaire d'un doctorat de l'Université Laval, Alexandra Popovici détient également un baccalauréat en littérature comparée et en cinéma de l'Université de Montréal, un double diplôme en droit civil et common law de la Faculté de droit de McGill et une maîtrise en droit privé de l'Université Laval. Membre du Barreau du Québec depuis 2009, elle a été avocate-recherchiste à la Cour d'appel du Québec de 2008 à 2010 après avoir été directrice adjointe du Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé de 2007 à 2008.

Sa dernière monographie, *Êtres et Avoirs – Les droits sans sujet en droit privé actuel*, analyse la fiducie, les droits subjectifs et l'architecture du Code civil du Québec. Ses travaux actuels portent sur la fonction sociale du droit privé et touchent essentiellement la notion de pouvoir et différents modèles de détention des biens.

Elle fait partie de plusieurs groupes de recherche dont le Groupe de recherche sur les humanités juridiques, le Laboratoire pour la recherche critique en droit, le Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé et le Groupe de recherche en droit privé. Elle collabore également à plusieurs projets sur les fiducies d'utilité sociale avec des organismes d'économie sociales (le TIESS et Protec-Terre).

Elle termine actuellement un projet sur la responsabilité fiduciaire subventionné par le FRQSC – Soutien à la recherche pour la relève professorale.

EST-IL POSSIBLE D'AGIR DE MANIÈRE DÉSINTÉRESSÉE EN DROIT PRIVÉ?

Voici la question qui alimente tous mes travaux depuis mes études doctorales sur la fiducie québécoise, et qui continue de me hanter aujourd'hui, alors que j'ai tourné mon regard vers les détenteurs de données numériques personnelles et que j'essaie de comprendre comment le droit privé peut ou pourrait s'assurer qu'ils les détiennent pour une fin autre que pour leur propre bénéfice.

Comme je l'ai déjà écrit, on peut résumer le droit privé ainsi : « être (droit des personnes), être avec les autres, avoir des liens – que ce soit avec ceux qu'on aime (droit de la famille et succession) ou avec des tiers (droit des obligations) –, et ce, à travers nos biens, nos avoirs (droit des biens et gage commun des créanciers). Le droit privé gère donc nos relations avec autrui dans le but très simple de rendre nos interactions plus sereines. Ce faisant, on sait très bien que non seulement il encadre, mais il guide notre manière de vivre en commun et donc participe à notre manière d'être et d'avoir avec les autres. Ainsi, chaque droit privé correspond à une manière de concevoir le monde, une manière d'organiser, de penser, de connaître et d'imaginer le monde.

En droit civil, c'est souvent le Code civil qui façonne nos manières d'être et d'avoir, nos liens et nos biens. Il est donc important de comprendre le type de relations et d'imagination qu'il privilégie. Comme tout droit privé, le droit civil québécois, plus précisément le Code civil du Québec, favorise certaines relations au détriment de certaines autres, un imaginaire au détriment d'un autre, certains mythes au détriment de certains autres¹. Ce sont ces mythes que je m'assure de déboulonner. Ce sont ces mythes que j'essaie jour après jour de remettre en question.

Un de ces mythes, c'est que le droit privé n'encadre que les intérêts privés, laissant les intérêts collectifs ou mieux encore les intérêts d'autrui à d'autres sites de normativités (le droit public, le droit administratif, le droit social, etc.). En effet, ce qui est en jeu en droit privé ce sont les droits subjectifs de chacun, chacune. Tous et toutes, nous agissons *toujours* dans notre propre intérêt, tous et toutes, nous n'avons à cœur que notre propre bénéfice. Bien sûr, l'exercice de nos droits dans notre propre intérêt connaît des limites : la consécration de la notion d'abus de droit à l'article 6 C.c.Q. en est un bon exemple. Mais il démontre également la structure profonde de notre droit privé : agir pour soi.

Pourtant, on sait très bien que le Code civil n'encadre pas que des situations où une personne agit pour son propre bénéfice. En droit privé, il est possible d'agir pour autrui. Il suffit de penser à la charge des tuteurs, ou plus largement à celle de tout administrateur du bien d'autrui². À ce titre, le fiduciaire est un exemple frappant d'un administrateur du bien d'autrui et il permet d'imaginer un autre type de droit privé.

¹ Alexandra Popovici, *Êtres et Avoirs – Les droits sans sujet en droit privé actuel*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, Collection Minerve, 2019, p. 6-7.

² Madeleine Cantin Cumyn et Michelle Cumyn, *L'administration du bien d'autrui*, 2^e éd., Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 2014.

La fiducie, dans le Code civil du Québec, est une manière de détenir des biens de façon désintéressée. La structure même de la fiducie veut que le fiduciaire détienne des biens dans un but particulier. Il en découle que le fiduciaire n'a pas de droits sur le patrimoine qu'il administre, mais bien des pouvoirs et surtout des devoirs qui, s'ils ne sont pas respectés, entraînent des obligations personnelles. La fiducie est donc une institution qui permet d'organiser la détention désintéressée de certains biens, et ce, de manière totalement privée. Mieux encore, elle permet d'imposer des devoirs aux détenteurs des biens qui, par leur statut de fiduciaires, devront toujours rendre compte de leurs agissements à autrui.

Qu'en est-il alors des données personnelles? Le droit privé est-il équipé pour assurer une meilleure protection de nos données dont la valeur dans notre société actuelle hyper numérisée n'est plus à démontrer? La fiducie ne serait-elle pas un outil de gouvernance pertinent pour assurer une mise en œuvre des données de demain?

La notion de *data trust* connaît une notoriété de plus en plus importante³. Invoquée de tout bord tout coté comme instrument de prédilection pour la gouvernance des données personnelles, elle mérite qu'on s'y attarde et surtout qu'on la prenne au sérieux afin d'analyser si, juridiquement, la fiducie de protection de données ne serait pas une alternative importante⁴ aux modes de détention des données actuelles qui, on le sait, laissent souvent à désirer : il suffit de penser au recours à la reconnaissance faciale sans consentement

³ Sur la notion de Data Trust en common law, voir : Jeremiah Lau, James Penner et Benjamin Wong, « The basics of private and public data trusts » 2020 (1) Singapore Journal of Legal Studies 90-114.

⁴ Anne-Sophie Hulin, *Introduction à la fiducie québécoise de données*, blogue du Laboratoire de Cyberjustice, <https://www.cyberjustice.ca/2020/11/26/introduction-a-la-fiducie-quebecoise-de-donnees/>

dans un contexte commercial qui a fait les manchettes dernièrement⁵.

En collaboration avec le TIESS⁶ et plusieurs chercheurs⁷, mes recherches actuelles portent sur les fiducies de protection de données comme nouvel outil de gouvernance permettant une responsabilisation accrue des acteurs en jeu et une protection optimale de la vie privée des citoyens et citoyennes. La forme particulière de la fiducie québécoise permet d'imaginer un avenir important pour ce type de gouvernance au Québec.

Le projet – Gouvernance et fiducie de données⁸ – est encore à sa phase préliminaire, mais il permet d'espérer de nouveaux modèles décentralisés de gouvernance et d'imaginer un nouveau rôle social à notre droit privé.

⁵ <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2020-11-06/reconnaissance-faciale/un-montrealais-veut-lancer-une-action-collective-contre-cadillac-fairview.php>

⁶ <https://tiess.ca/>

⁷ Jean-Noé Landry, directeur général, Sarah Gagnon-Turcotte, directrice du Laboratoire de recherche appliquée, Miranda Sculthorp, analyste de recherche principale, et Lauriane Gorce, agente principale de programme (Nord Ouvert : <https://opennorth.ca/fr/>); Anne-Sophie Hulin, directrice de projets de recherche (Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé); Jessica Leblanc, Joël Nadeau, Marie-Anne Marchand et Émilien Gruet (TIESS).

⁸ <https://tiess.ca/gouvernance-et-fiducie-de-donnees/>

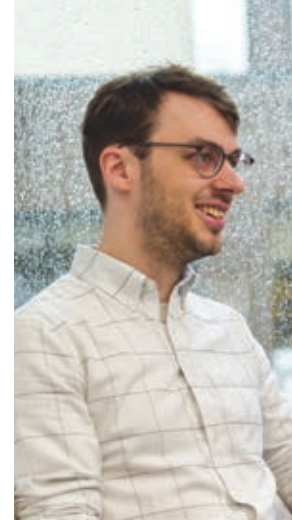
Par Hugo Fournier-Gendron



Me Hugo Fournier-Gendron (LL.B. 2013) est avocat depuis 2014. Il est étudiant à la maîtrise en droit notarial. Son expérience variée touche tant au droit public que privé, dans l'administration fédérale, en contentieux d'entreprise et en milieu académique. En 2019, il s'est joint à l'étude Gendron Carpentier S.E.N.C.R.L., Notaires-fiscalistes, qui offre des services personnalisés en planification successorale.

RENCONTRE AVEC CHANTALE GAGNON

MAÎTRE DANS L'ART DE L'ÉCOUTE, MAÎTRE DANS LA MÉDIATION FAMILIALE



C'était un vendredi 13 du mois de mars. Vous imaginez la grisaille. La Faculté nous avait demandé de participer à un tournage promotionnel pour la maîtrise en droit notarial. Nous avons profité d'une brève éclaircie pour aller marcher dehors, question de filmer des séquences sans son qui allaient entrecouper notre entrevue. Il fallait tout de même avoir l'air de discuter, pour la caméra. Mais la conversation venait naturellement.

- C'est vrai qu'on se sent mieux quand on a fini un dossier.
- Oui, on a l'impression d'avoir réellement dénoué un problème pour les gens, et pas seulement du point de vue juridique.

C'est un peu ça qu'offre Me **Chantale Gagnon** (LL.M. 2017) à sa clientèle. Diplômée de l'Université de Montréal, elle travaille 18 ans comme avocate et médiatrice spécialisée en droit de la famille. Puis, elle s'inscrit à la maîtrise en droit notarial de l'Université de Sherbrooke. Elle devient notaire en avril 2017.

«Hein? Comment ça?» On lui a cassé les oreilles avec cette question. Admettons que cela prenait une certaine hardiesse. Mais pourquoi, en effet? C'est que, au courant de ses nombreuses années d'expérience, Me Gagnon a développé une sorte de sixième sens pour identifier le vrai problème des couples qui venaient la consulter.

Or, le procès s'avère rarement la solution idéale à ce problème. Et ça, c'est sans compter les difficultés reliées à l'accès à la justice. Au fil du temps, il était devenu clair pour Me Gagnon qu'elle devait adopter une nouvelle approche. Pour vraiment aider les gens, on doit aller au-delà des seules considérations juridiques.

Si on veut préserver la dynamique familiale au bénéfice des enfants, par exemple, on ne doit pas traiter l'affaire comme une dispute financière. De longues et éreintantes procédures judiciaires peuvent mettre un terme à toute envie de s'adresser la parole. Il faut reconnaître la dimension humaine des problèmes familiaux et les approcher avec empathie et souplesse. Cela, tout le monde l'admet sans peine. Les avocats ne sont évidemment pas étrangers à cette idée.

Mais alors, pourquoi avoir changé de profession? Parce que le notariat permet à Me Gagnon de mieux remplir un rôle de conciliation pour ses clients. En effet, les notaires sont particulièrement bien placés pour favoriser l'entente entre les parties. Les gens leur font confiance. Certes, ils jouissent déjà d'une réputation favorable dans le public en raison de l'impartialité à laquelle ils sont tenus lorsqu'ils agissent comme officiers publics. Mais en outre, ils n'ont aucun intérêt à ce que s'enveniment des situations tendues. Si les choses tournent au vinaigre, ils doivent se dessaisir du dossier.

C'est en somme ce qui attirait Me Gagnon vers le notariat, un choix qu'elle ne regrette pas du tout. Aujourd'hui, elle travaille comme associée chez D.G.C.S. Notaires, une belle étude moderne dont les grandes fenêtres donnent sur le centre-ville de Longueuil. Sa pratique est stimulante et chaque dossier est différent.

Les notaires proposent habituellement une palette de services juridiques qui touchent la vie des gens ordinaires : droit immobilier, testaments, mandats de protection, liquidation de successions, etc. Me Gagnon offre tout cela.



Mais ce n'est pas une notaire traditionnelle : elle est aussi spécialisée en médiation familiale.

Cette expertise se manifeste dès qu'on discute avec elle. Pour Me Gagnon, être juriste, c'est faire du droit, évidemment, mais c'est aussi – et surtout – travailler avec les gens. Elle est passée maître dans l'art de l'écoute. Elle vous regarde attentivement quand vous lui parlez. Ensuite, elle s'exprime posément, avec clarté. Elle sait être patiente, mais on sent qu'elle a aussi l'habitude de donner l'heure juste. En médiation familiale, on doit être flexible et s'adapter rapidement à la situation. C'est d'ailleurs un avantage de cette méthode. On peut sortir des sentiers battus pour identifier un arrangement qui conviendra à tout le monde. En discutant avec un couple, Me Gagnon cherche à aller au cœur du problème et à trouver une solution durable. Il en résulte une pratique nourrissante tant du point de vue intellectuel qu'émotionnel.

Mais au-delà de sa réussite personnelle, Me Gagnon illustre les transformations que subit le notariat. La profession se diversifie et se modernise, et chacun est libre de construire la pratique qui lui convient. Il y a autant de notariats qu'il y a de notaires. Ceux qui obtiennent l'accréditation en médiation familiale sont de plus en plus nombreux. Les notaires peuvent aussi représenter leurs clients dans les procédures judiciaires non contentieuses, et évitent par la même occasion des maux de tête à leur clientèle. C'est une profession de plus en plus attrayante pour les diplômés en droit. Le notaire d'aujourd'hui, ce n'est plus Me Lepotiron qui pratiquait une espèce de droit du terroir dans *Les Belles Histoires des pays d'en haut*. Il ressemble plutôt à Me Gagnon : allumé et empathique, énergique et audacieux.

Pour visionner
la vidéo :



UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE

FOCUS ÉTUDIANT

Inauguré à l'automne 2020, le Laboratoire d'innovation juridique (Lab.IJ) a pour mission de créer un espace d'apprentissage expérientiel par le biais de partages, d'échanges, de création et de transformation, conjuguant les intérêts des étudiants et l'expérience de mentors, de façon à développer la curiosité et le réflexe entrepreneurial chez les étudiants.

Alexe Morneau, étudiante à l'École du Barreau

Simon Brissette, étudiant en droit
(cheminement common law et droit transnational)

Nous avons joint l'équipe du Lab.IJ à l'été 2020 en tant qu'étudiants responsables et nous avons continué notre implication à l'automne 2020 à ce même titre. Notre motivation à occuper cet emploi était de nous informer sur l'innovation juridique et surtout d'être témoin des changements et de l'évolution du domaine juridique. Nos mandats étant très variés, nous avons contribué à la mise en place du Lab.IJ, notamment par la gestion des médias sociaux, l'organisation de l'évènement de lancement et la sollicitation de la participation de partenaires.

Notre rôle de soutien nous a permis de développer des compétences pratiques qui s'éloignent du domaine juridique, mais qui nous seront fortement utiles dans notre vie professionnelle. Par exemple, notre emploi au Lab.IJ nous a permis de développer notre capacité à réseauter, ainsi qu'à communiquer et à développer des projets en entrant en contact avec des professeurs et professionnels qui œuvrent dans l'innovation. De plus, nous avons appris à gérer les médias sociaux du Lab.IJ. Cet aspect, qui peut sembler simple au premier abord, constitue un véritable défi, puisqu'il faut être actif et dynamique tout en étant pertinent et intéressant pour notre auditoire.

Sur une touche plus personnelle, nous avons grandement apprécié travailler en collaboration avec Me **Déborah Montambault-Trudelle** (LL.B./DESS Sc. Vie et droit 2008)



et le professeur **Patrick Mignault** dans le développement de cette nouvelle entité. Leur ouverture d'esprit et leur confiance en nos capacités nous ont permis d'enrichir le Lab.IJ avec nos expériences personnelles et de laisser place à notre créativité.

Camille Turgeon, étudiante en droit (cheminement MBA)

Pour ma part, j'ai intégré le Lab.IJ dans le cadre d'une activité clinique. À la lecture de l'offre, je n'ai pas pu m'empêcher de postuler. Les technologies prennent de plus en plus de place dans nos vies et le domaine du droit est souvent reconnu comme étant plus frileux à l'idée de les intégrer pleinement. Par mon travail au sein du Lab.IJ, j'ai eu la chance d'apprendre et d'être au fait des plus récentes innovations dans le domaine juridique. J'ai assisté à des conférences et même pris part à un groupe de discussion sur la place des technologies dans l'enseignement du droit. Ces différentes activités m'ont permis de découvrir des innovations dont je ne connaissais même pas l'existence, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la rédaction de mandats juridiques. On parle très peu des technologies au long de notre parcours universitaire, contrairement à l'importance que celles-ci ont dans notre pratique. Je crois sincèrement que le Lab.IJ vient répondre à cette carence de manière concrète et je ressens un réel intérêt de la part des étudiants d'en apprendre davantage sur les technologies et de s'impliquer avec celles-ci.

1 Camille Turgeon, Simon Brissette et Alexe Morneau.



PLACE AUX DIPLÔMÉS



UN RÉSEAU VIRTUELLEMENT BIEN PRÉSENT

Chers membres,

D'emblée, je tiens à féliciter nos collègues diplômés qui font l'objet de la section *Place à nos diplômés* de cette édition de *Paroles de droit*. Quelle fierté de voir autant de nos diplômées et diplômés accéder à la magistrature. Je suis particulièrement heureux pour **Jean-François Roberge** (LL.B. 1996, PRD 2000 et LL.D. 2006) [voir page 15], que j'ai rencontré dès mon arrivée à la Faculté de droit dans le cadre du cours introductif *Réussir en droit* – l'une des personnes les plus attentionnées que j'ai croisées durant mon parcours à la fac – et pour **Jean-François Mallette** (LL.B. 1997), auprès de qui j'ai eu la chance d'apprendre mon métier (comme on dit) durant toutes mes années chez PFD avocats – et que je considère comme un ami. Ces nominations sont un témoignage de la qualité de la formation en droit offerte par l'Université de Sherbrooke. Et comme je le dis toujours, le rayonnement de nos diplômées et diplômés rejaillit sur la Faculté et sur l'ensemble du réseau privilégié de diplômés duquel nous faisons partie.

Je tiens également à féliciter **Ali Sbai** (LL.B. 2016), qui vient de joindre les rangs du conseil d'administration de l'ADDUS. Tous les postes du conseil d'administration de l'ADDUS,

au nombre maximum de treize, sont comblés. Je remercie tous les membres qui ont renouvelé leur mandat. J'ai très hâte d'entamer avec vous ce nouvel exercice qui sera innovateur considérant le contexte dans lequel on se trouve.

Comme vous le savez, la force de l'ADDUS est principalement sur le terrain, dans les activités de rassemblement qu'elle organise pour ses membres. L'ADDUS doit dorénavant aussi réussir sa mission par le biais d'activités à travers diverses plateformes virtuelles, ce qui est nécessaire non seulement dans les circonstances sanitaires actuelles, mais aussi pour l'avenir. Avec plus de 9 600 diplômées et diplômés qui œuvrent dans des domaines et des marchés variés, la présence virtuelle de l'ADDUS est désormais incontournable. Je vous invite à suivre nos activités sur les pages LinkedIn et Facebook de l'ADDUS.

En mon nom personnel et au nom de l'ADDUS, je vous souhaite une excellente année 2021. Au plaisir de vous croiser.

Me **Alexandre McCormack** (LL.B. 2005)
Président de l'Association des diplômés en
droit de l'Université de Sherbrooke (ADDUS)

NOMINATION À LA COUR DU QUÉBEC



JULIE PHILIPPE, PREMIÈRE FEMME AUTOCHTONE NOMMÉE À LA MAGISTRATURE

C'est avec grand plaisir que la Faculté a appris la nomination de **Julie Philippe** (LL.B. 2003) à titre de juge à la Cour du Québec. Elle est la première femme autochtone à accéder à la magistrature au Québec. Diplômée du baccalauréat en 2003, Julie Philippe s'était jointe à l'équipe administrative de la Faculté de droit de 2017 à 2019 à titre de coordonnatrice au recrutement et aux affaires autochtones.

Avant sa nomination, elle était associée au sein du cabinet Linteau Soulière et pratiquait en litige civil, commercial et familial. Issue de la Première Nation des PekuakamiInuatsh, dans la communauté de Mashteuiatsh, au Lac-Saint-Jean, elle est très engagée au sein de la communauté autochtone, notamment à titre de vice-présidente du conseil d'administration du Centre de justice des premiers peuples de Montréal et de présidente du conseil d'administration du C.P.E. autochtone Soleil Le Vent.

AUTRES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

Claudine Alcindor (LL.B. 1992) a été nommée juge à la Cour du Québec pour la Chambre civile de Montréal. Avant sa nomination, elle exerçait sa profession au sein de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Marjolaine Brodeur (LL.B. 2009) a été nommée juge de paix magistrat de la Cour du Québec à Saint-Jérôme. Avant sa nomination, elle était procureure au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Annie-Claude Chassé (LL.B. 2000) a été nommée juge à la cour municipale de la Ville de Montréal. Depuis 2017, elle agissait comme juge de paix magistrat dans le district judiciaire de Montréal.

Tiziana Di Donato (LL.B. 1992) a été nommée juge puînée de la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal. Avant sa nomination, elle était avocate chez Morency, société d'avocats de Montréal.

Christian Leblanc (LL.B. 1991) a été nommé juge à la Cour du Québec pour les Chambres de la jeunesse, criminelle et pénale ainsi que civile à Val-d'Or. Depuis 1997, il était procureur au sein du Directeur des poursuites criminelles et pénales.

Jean-François Mallette (LL.B. 1997) a été nommé juge à la Cour du Québec pour la Chambre civile de Saint-Jérôme. Auparavant, il exerçait sa profession au sein du bureau Prévost Fortin D'Aoust.

CAIN LAMARRE S'ENGAGE À SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



Afin de renforcer sa collaboration avec la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, le cabinet Cain Lamarre s'est récemment engagé à effectuer un don de 50 000 \$, à raison de 10 000 \$ par année pendant 5 ans, notamment pour soutenir le Centre de développement professionnel (CDP) dans l'élaboration de nouveaux outils d'accompagnement.

Une partie importante du don permettra ainsi au CDP de mettre en place un « Passeport de développement professionnel » dont l'objectif est d'encadrer et de structurer le développement professionnel des étudiantes et des étudiants au moyen d'une gamme d'activités portant sur l'acquisition et le développement de leurs savoirs (savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir). Ces activités visent également à développer leurs compétences spécifiques, expérientielles et transversales essentielles à la pratique du droit.

Cain Lamarre souhaite parallèlement favoriser le retour aux études en droit par l'octroi d'une bourse annuelle de 2 000 \$. Créé à la signature de l'entente de partenariat, le Fonds Cain Lamarre servira ainsi à récompenser les efforts d'une personne qui souhaite poursuivre ou entreprendre des études de 1^{er} cycle en droit. Le ou la récipiendaire de la bourse Cain Lamarre devra déjà détenir un diplôme universitaire reconnu dans une autre discipline, par exemple en génie, en sciences, en administration ou dans le secteur des technologies.

À PROPOS DE CAIN LAMARRE

Gouvernée par des principes directeurs solides et orientée proactivement vers les besoins et attentes de ses clients, l'équipe de 500 personnes de Cain Lamarre repose sur un modèle distinctif. Le cabinet, présent avec 16 bureaux à travers le Québec, est le mieux outillé pour maîtriser les différentes réalités du Québec et ainsi mieux conseiller sa clientèle diversifiée et agir à titre de véritable partenaire, en privilégiant la proximité et une approche où l'humain fait une véritable différence.

Par ailleurs, le cabinet s'est depuis longtemps doté d'une Charte des valeurs consignnant les principes qui en sont les pierres angulaires. On y retrouve le respect et l'équité, l'efficacité professionnelle et économique, la générosité, la confiance et l'amitié, l'honnêteté et l'intégrité, l'implication, l'esprit d'équipe et l'appartenance. Ces valeurs mutuelles également prônées par la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, jumelées à une collaboration de longue date, font de ce partenariat un grand succès.



Durant la pandémie, le Groupe Mach, propriété de **Vincent Chiara** (LL.B. 1984), a une fois de plus soutenu l'Université de Sherbrooke en mettant gracieusement à sa disposition les anciens locaux de *La Tribune*, afin de permettre aux étudiants de faire leurs examens en présentiel, tout en respectant les mesures de distanciation physique.

La Faculté de droit tient à remercier chaleureusement le Groupe Mach pour son soutien constant et, dans ce cas précis, pour ce geste exceptionnel dans des circonstances aussi exceptionnelles.

Raphaël Allard (LL.B. 2012, J.D. 2012) a été nommé associé chez Normandin Gravel Rhéaume à Granby.

Julien Archambault (LL.B. 2008) fait partie de la liste des jeunes super plaideurs de 40 ans et moins de *Benchmark Litigation*.

Diane Arseneau (LL.B. 1991) a été nommée directrice générale du Groupement des chefs d'entreprise, qui réunit et accompagne des entrepreneurs propriétaires de PME.

Madeleine Aubé (LL.B. 1983) a été désignée membre du Tribunal des professions pour un mandat de 3 ans.

Yves Bélanger (LL.B. 2000) a été nommé associé chez Cain Lamarre à Drummondville.

Caroline Bessette (LL.B. 2004) vient d'acquiescer M Notaires, une étude de notaires qui compte une centaine d'employés. Le cabinet se nomme maintenant Bessette Notaires.

Caroline Bourbonnais (LL.B. 2009) a été nommée « avocate de l'année » par le Jeune Barreau de Montréal, dans la catégorie du droit familial de la relève montréalaise.

Myriam Brixi (LL.B. 2008, J.D. 2008) fait partie de la liste des jeunes super plaideurs de 40 ans et moins de *Benchmark Litigation*.

Pierre-Olivier Charlebois (LL.B. 2003) fait partie de la liste des jeunes super plaideurs de 40 ans et moins de *Benchmark Litigation*.

Simon Chénard (LL.B./MBA 2013) est maintenant associé chez Langlois.

Mathilde Couture (LL.B./MBA 2019) se joint au cabinet IMK.

Dominique Demers (LL.B. 1993, LL.M. 1996) a été nommée protectrice universitaire à l'UQÀM pour un mandat de cinq ans.

Louis Dessureault (LL.B. 2007, J.D. 2008) a ouvert son propre cabinet qui se nomme Litvack Dessureault.

Louis Dionne (LL.B. 1982), ambassadeur de la Faculté, mène l'enquête publique concernant l'affaire Mamadi III Fara Camara.

Robert Dubé (LL.B. 1987) a été nommé Personnalité d'affaires de décembre 2020 du Réseau Affaires Verdun.

Lyne Duhaime (LL.B. 1991) fait partie des finalistes pour le concours Prix Femmes d'affaires du Québec 2020.

Isabelle Dumont (LL.B. 2004, DDN 2005) a été nommée secrétaire à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES). Elle est également représentante de l'Estrie au conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ).

Alexandre Fallon (LL.B. 2007, J.D. 2007, LL.M. 2008) fait partie de la liste des jeunes super plaideurs de 40 ans et moins de *Benchmark Litigation*.

Stéphane Fillion (LL.B. 1996) a été nommé au Temple de la renommée des avocats en droit du travail.

Marianne Gagnon-Bourget (LL.B./DESS Sc. Vie et droit 2008) est maintenant chef de service du contentieux du CISSS-AT.

Alexandre Grandmont (LL.B. 2009) a été nommé associé chez Normandin Gravel Rhéaume à Granby.

Charles Guay (LL.B. 2014) a été nommé associé chez Cain Lamarre à Sherbrooke.

Simon Jolin-Barrette (LL.B. 2009, J.D. 2009, LL.M. 2011) change de ministère et se retrouve à la tête du ministère de la Justice.

Tommy Kenny (LL.B. 2013) a été nommé vice-président, propriété intellectuelle et affaires juridiques, et chef du contentieux d'IntelGenx Corp., la filiale opérationnelle de la société IntelGenx Technologies Corp.

Michael Krauss (LL.L. 1976), professeur émérite de la Faculté de droit de l'Université George-Mason, fait partie des spécialistes qui ont analysé les élections américaines dans les médias.

Jean-Frédéric Lafontaine (LL.B. 1994, LL.M. 2002) a été nommé directeur principal chez TACT à Montréal.

Léonie Lepage-Ouellette (LL.B. 2015) est chargée de projet en mobilité durable au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CRE), l'organisme à l'origine du projet *Embarque! Estrie*, une plateforme Web pour faciliter la mobilité durable.

Abla Kekeli Maglo (LL.M. 2011) et Suzanne Taffot ont créé le cabinet Heritt Avocats à Montréal.

Lucas Métral (LL.B./MBA 2020) et son partenaire d'affaires, Ari Varjabedian, sont à l'origine de Mediato, une plateforme de médiation et d'arbitrage en ligne, qui a notamment obtenu l'appui du Laboratoire d'innovation juridique (Lab.IJ) de la Faculté.

Pierre E. Moreau (LL.L. 1979) s'est joint au cabinet Robinson Sheppard Shapiro.

Patrick Ouellet (LL.B. 1998) a été désigné Avocat de l'année selon le palmarès de *Best Lawyers* pour l'année 2021.

Michèle Plomer (LL.B. 1994) et Anne Brigitte Renaud ont corédigé le roman jeunesse *À l'eau*.

Yannick Richard (LL.B. 2001) a été nommé associé chez Cain Lamarre à Québec.

Marie-Claude Riou (LL.B. 2002) et Lysanne Sabourin ont créé Nezmaské, des couvre-visages pour l'hiver.

Jonathan Roy (LL.B. 2009) agit à titre de conseiller du ministre de la Justice, Simon Jolin-Barrette.

Valérie Savard (LL.M. 2009) s'est jointe au Cabinet GBV.

Jessica Tanguay (LL.B. 2010, DDN 2011) a été nommée secrétaire au conseil d'administration de Centraide Estrie.

Julie Tremblay (LL.B. 1983) a été nommée présidente du conseil d'administration d'Attraction Images, qui œuvre dans les secteurs de la production indépendante télévisuelle, cinématographique et du média numérique.

RECHERCHE EN DROIT

Vous désirez jouer un rôle actif dans l'avancement de la connaissance juridique?



Programme de bourses de recherche le plus généreux au Québec

Les programmes de type recherche offerts à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke forment des chercheurs, des professeurs et des praticiens de haut niveau dans de nombreux domaines.

- Expertise du corps professoral
- Thématiques de recherche variées et novatrices
- Solide infrastructure de recherche
- Encadrement personnalisé
- Environnement d'études remarquable



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE